

Abidjan, le

16 AVR 2021

LE PRESIDENT DU COMITE DE GESTION

Monsieur/Madame le Directeur
GLORIS CONSEIL SARL
20 BP 181
ABIDJAN 20

N/ Réf : FDFP-CG/N°045-2021/HAB/NKJ/ALBB/kt

Objet : Habilitation

Monsieur/Madame le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du **Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)** a examiné votre demande d'habilitation au cours de sa réunion du **24 février 2021**, et donné un avis favorable pour le (s) domaine (s) suivant (s) :

- ❖ LANGUES VIVANTES
- ❖ AGRO-ALIMENTAIRE, CUISINE INDUSTRIELLE
- ❖ ASSURANCE QUALITE, NORMES
- ❖ AUDIT INTERNE, ANALYSE ET RESOLUTION DE PROBLEMES
- ❖ SECURITE DES BIENS ET PERSONNES, HYGIENE, SECURITE.

Cette habilitation vous autorise à réaliser toute action de formation et étude financée par le FDFP.

Elle est accordée pour une période allant du **24 février 2021** jusqu'au **31 décembre 2022** et peut être suspendue ou annulée si les conditions de son octroi ne sont plus réunies.

Votre dossier de renouvellement de l'habilitation devra être soumis au FDFP au plus tard le **30 septembre 2022**.

Veuillez agréer, **Monsieur/Madame le Directeur**, mes salutations distinguées.




Joël Kouadio N'GUESSAN